
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE DOURDAN



FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET DE JARDINAGE

Remise des offres :

Date limite de réception : le 13 juillet 2017

Heure limite de réception : 17 h 00

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C.)

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE
en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Objet du marché

La présente consultation concerne la fourniture de produits horticoles et de jardinage

1.2. Lieu de livraison

Service Parcs et Jardins, Espaces Techniques, rue Jules Ferry – 91410 Dourdan ou CTM rue d'Orsonville – 91410 Dourdan.

1.3. Division en lots et en tranche

Sans objet

1.4. Forme du marché

Marché à lots séparés :

Lot n°1: Produits phytosanitaires et protections biologiques

Lot n°2: Engrais amendements

Lot n°3: Terreaux et substrats

Lot n°4: Graines de gazon

Lot n°5: Paillages

Suite à la résiliation du lot n°5, la présente consultation est uniquement pour ce lot.

1.5. Délai de livraison – durée du marché

Les délais de livraison seront indiqués dans chaque bon de commande.

La durée du marché démarre à sa notification jusqu'au 11 février 2018. Il pourra être renouveler tacitement 2 fois pour une durée de 12 mois.

1.6. Variantes – Option

Les variantes sont autorisées.

Il n'est pas prévu d'options.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Etendue et mode de consultation

La présente consultation est opérée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret.

2.2. Mode de dévolution du marché

En application de l'article 45 du décret, les entreprises peuvent présenter leur offre individuellement ou sous forme de groupement.

En cas de groupement, la forme solidaire sera exigée. Chaque membre du groupement devra fournir les pièces relatives aux candidatures à l'exception des pièces relatives aux offres, lesquelles seront communes aux membres du groupement.

2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours ; il court à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION FOURNI AUX CANDIDATS ET RENSEIGNEMENTS

3.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement de la consultation (R.C.)
- l'acte d'engagement (AE) du lot n°5 à compléter et à signer
- le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) commun à tous les lots à signer
- le bordereau des prix unitaires du lot n°5 à compléter et à signer

Le dossier de consultation est disponible uniquement par téléchargement sur la plateforme dématérialisée www.marchespublics-idf-centre.fr

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

Les plis peuvent être remis par voie électronique sur la plateforme dématérialisée : www.marchespublics-idf-centre.fr.

Sur ce site, les soumissionnaires pourront s'authentifier s'ils le souhaitent, en remplissant certaines mentions et notamment indiquer une adresse électronique (mail). Cette inscription permettra ainsi d'opérer de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

La remise du pli par production de supports physiques électroniques n'est pas autorisée.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

En fin de procédure, le pouvoir adjudicateur transformera l'offre électronique du soumissionnaire retenu, en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les plis seront transmis par tout moyen permettant d'en donner date et heure certaine et de garantir leur confidentialité à l'adresse suivante :

Mairie de DOURDAN
Service Marchés Publics – Le Prieuré
Esplanade Jean Moulin

Au plus tard le 13 juillet 2017 à 17h.

Les plis arrivés après cette date et heure limite ne seront pas examinés.

Les heures de remise sur place des plis à l'accueil de la mairie de Dourdan (contre récépissé) sont les suivantes :

8h45 à 12h et 13h30 à 17h du lundi au vendredi. 8h45 à 12h le samedi.

4.1. Composition du pli à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée portant la mention suivante :

«Fourniture de produits horticoles et de jardinage – Lot n5»
« Service Marchés Publics - Ne pas ouvrir ».

Il comprendra les pièces décrites ci-après.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Imprimé DC1 ou les documents suivants :

- Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, la liste des cocontractants doit être fournie, ainsi que la forme de celui-ci ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics ;

Imprimé DC2 ou les documents suivants :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

Pièces relatives à l'offre :

- L'acte d'engagement du lot n°5 à compléter et à signer,
- Le Cahier des Clauses Particulières, communs à tous les lots, à parapher sur chaque page et signer,
- Le bordereau des prix unitaires du lot n°5 soumissionné à compléter et à signer,
- Le(s) catalogue(s) avec les tarifs remisés pour le lot concerné,

- Un mémoire technique indiquant :
 - les moyens mis en œuvre pour le conditionnement et le transport des fournitures (nom du transporteur, ...),
 - la liste des références des trois dernières années,
 - les fiches de sécurité accompagnant chacune des fournitures demandées si nécessaire,
 - le conditionnement minimum de chaque produit demandé dans le BPU (si différent de celui-ci indiqué),
 - la dose homologuée à l'hectare et le coût de l'hectare pour les produits concernés.

4.2. Documents à fournir au stade de l'attribution du marché

1) Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du Travail

2) NOTI2 **ou** Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (datant de moins de 6 mois). Etat annuel des certificats reçus disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

3) Attestation d'assurance en cours de validité, pour une police d'assurance couvrant l'ensemble des responsabilités du candidat dans le cadre de ses activités.

ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres non conformes à l'objet du marché, au cahier des charges ou au présent règlement de la consultation seront éliminées.

Les critères de sélection pondérés des offres sont les suivants :

- prix : 60 points de la note finale
- valeur technique : 40 points de la note finale

- La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard de la qualité et du choix des produits proposés par le candidat.

- La note « prix » sera calculée par le biais du montant des quantités estimatives inscrit dans le BPU (nommé ci-après « simulation BDC ») :

Calcul note prix : $60 - ((\text{simulation BDC candidat} \times 30) / \text{simulation BDC du moins-disant})$

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit, le cas échéant, de négocier avec les deux candidats les mieux classés.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

3.2. Renseignements

Les demandes de renseignements doivent être faites par écrit sur la plateforme : <http://www.marchespublics-idf-centre.fr>

Toutes les réponses à ces questions seront soumises à l'ensemble des soumissionnaires. Aucune question ne pourra parvenir moins de six jours calendaires avant la remise des offres.

En cas de retrait anonyme du dossier de consultation sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat n'aura pas accès aux différentes correspondances, et notamment la publication des questions/réponses ou encore la modification du dossier de consultation en cours de marché. Ces correspondances seront adressées uniquement aux candidats identifiés.